

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, tenue le 7 septembre 2010, à 20.00 heures, à la salle Bonne Entente, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent.

Résolution numéro 84-2010
Adoption de l'ordre du jour

IL est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus à ouverture de l'assemblée, rencontre avec Richard Therrien pour le dossier de la garderie et à rencontre des personnes il y a Marc Allard.

Résolution numéro 85-2010
Adoption du dernier procès verbal

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que le procès verbal d'août soit accepté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 86-2010
Projet de garderie

Suite à une rencontre avec Richard Therrien et Marie-France Gouin, pour le projet de garderie, il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité qu'un montant de 2 000\$ soit accordé pour un acompte d'achat de terrain pour le projet de garderie. Ce terrain sera acheté de Gaétan Bilodeau.

Pour le développement de la garderie il faudra présenter le projet au CFE, on a besoin de lettres d'appui de nos municipalités voisines, on rencontre les attachés politiques des 2 députés et il est entendu que le service sera offert aux deux municipalités de Saint-Sylvestre et Saint-Patrice.

Résolution numéro 87-2010
Dons faits à des organismes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les montants suivants soient accoOrdés :

- 120\$ pour une table à la Cossal pour le souper bénéfice pour les paniers de Noel
- 100\$ pour Nez Rouge

Résolution numéro 88-2010

Salaires donnés pour l'engagement de Ginette Roger et ajustement du salaire de Céline Bilodeau

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que 16\$ de l'heure sera accordé à Ginette Roger, pour la période de formation. Un montant de 22\$ de l'heure sera accordé à Céline Bilodeau, à partir du 7 septembre pour donner la formation.

Résolution numéro 89-2010

Signature pour la régie intermunicipale des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre considère avantageux de se regrouper afin de constituer la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage ;

ATTENDU le projet d'entente relativement à la constitution de cette Régie.

En conséquence, il est proposé par Roland Gagné, secondé par Étienne Parent,

D'AUTORISER le maire Monsieur Mario Grenier et la Directrice Générale Madame Céline Bilodeau, à signer le projet d'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage suivant les termes et conditions apparaissant à cette entente.

Résolution numéro 90-2010

Subvention suite à une connexion internet

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité qu'un montant de 112.50 soit accordé à Monika Larochelle pour sa connexion internet.

Résolution numéro 91-2010

Réseau québécois de villes et villages en santé

CONSIDÉRANT l'existence de Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sylvestre s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la municipalité de Saint-Sylvestre en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Saint-Sylvestre peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité de Saint-Sylvestre désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sylvestre veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la municipalité de Saint-Sylvestre assume le leadership d'une municipalité en santé ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Madeleine Breton, appuyé par le conseiller Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre

- 1- Adhère au Réseau québécois de villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités
- 2- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.
- 3- Forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la municipalité et de représentant des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche.
- 4- Mettre en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.
- 5- Nomme la conseillère Madeleine Breton et le ou les fonctionnaires, soit la Corporation DÉFI Saint-Sylvestre, pour la représenter au sein de ce comité de travail.
- 6- Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

Résolution numéro 92-2010

Acceptation de la taxe sur l'essence (tecq)

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Avis de motion

Madeleine Breton donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de conseil il y aura un projet de règlement qui sera adopté concernant le plan d'urbanisme.

Marc Allard nous informe que l'assemblée générale des amis de la Beauvillage aura lieu le 28 septembre à St-Patrice il serait intéressant de voir le film de Luc Besson sur internet Home il y a urgence de réagir pour protéger l'environnement au local.

Une lettre sera envoyée à Gaétan Therrien pour la plantation des arbres trop près des lignes de lots, pour le talus et les normes à respecter et du terrain de Nelson Potvin qui s'est fait briser lors du creusage de celui-ci.

Nous allons aux rapports des comités :

Bibliothèque : ça va bien, on cherche une nouvelle présidente

Loisirs : le Syl-Gim est ouvert depuis le 7 septembre' Ginette Dion en est la secrétaire, on est satisfait du terrain de jeux de l'été

Matières résiduelles : pas de réunion

Centre multifonctionnel : 60 000\$ de la commission scolaire⁴ est entré et le local pour les activités physiques de l'école est prêt.

Inspecteur municipal : asphalte est faite on en a mis sur la route Clark, le lignage des rues est terminé à .19 cents du pied et fait par Clément Therrien

MRC : rien de spécial

Développement local : rien de spécial

Salon des jeunes : le local est propre et beau

Familles : le 16 octobre il y aura rencontre générale de tous les comités famille, un rendez-vous à ne pas manquer

Pompiers : rien de spécial

On préparera une nouvelle formulation de résolution pour les demandes de connexion à la haute vitesse et ce sera discuté lors de la prochaine rencontre.

Résolution numéro 93-2010

Adoption des comptes

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1466 à 1530 inclusivement.

La levée de l'assemblée est faite à 23.00 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 4 octobre 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire